

21 JUIN 2024**Commune de Lavans-lès-Saint-Claude****Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2024****PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 23 mai 2024 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER (arrivée à 19h25), et Guillaume SAILLARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Annie AROURI (pouvoir à Sandrine DUTOIT), Bruno PERRIER (pouvoir à Jean-François MINY), Emmanuel MICHAUD (pouvoir à Alain JEANNIER), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emilie BRULE).

Baptiste GOY, Directeur Général des Services, est présent.

Marie-Françoise FAVRE, adjoint administratif principal 1ère classe, est présente pour assurer le secrétariat de l'assemblée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Aline LACROIX se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Les procès-verbaux des deux séances du conseil municipal des 21 mars et 11 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Anaïs OVERNAY, qui n'avait pas pu être présente le 21 mars demande la parole. Sans demander un changement dans l'écriture du procès-verbal, elle tient à appuyer les propos tenus par Emilia BRULE lors de cette séance concernant la banderole du Comité de Défense et Soutien de l'Hôpital de Saint-Claude. Elle pense aussi que cet affichage nuit plus à l'hôpital qu'elle ne le sert.

PERSONNELSuppression d'un emploi d'agent technique – création d'un emploi d'agent de maîtrise principal :

Le maire explique avoir accepté la demande de mise en disponibilité d'un agent technique, qu'il est nécessaire de remplacer. Un agent de maîtrise, employé jusqu'alors dans une autre collectivité a fait acte de candidature, et a été recruté. Il y a donc lieu de supprimer l'emploi d'adjoint technique occupé précédemment, et de créer un emploi d'agent de maîtrise principal

Le conseil décide :

- de supprimer l'emploi technique avec le grade d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires au 1er juin 2024,

- de créer un emploi technique avec le grade d'agent de maîtrise principal à 35 heures hebdomadaires au 1er juin 2024.

Il est précisé que le volume horaire hebdomadaire est de 35/35èmes avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.

Création d'un emploi de vacataire :

Le maire explique que le fonctionnement de la crèche La Rainette nécessite un emploi de vacataire pour assurer un bon fonctionnement en cas d'absence d'un agent, et notamment pour le temps du repas de midi.

La vacation donne de la souplesse et permet à quelqu'un, qui n'est pas un contractuel de droit public, de travailler pour la structure en exerçant une mission déterminée, discontinuée dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte ; la rémunération est basée sur le taux horaire du SMIC.

Le conseil accepte la création d'un emploi de vacataire et autorise le maire à recruter un vacataire pour assurer la mission d'adjoint d'animation pour la crèche la Rainette, à compter du 1er mai 2024.

Il fixe la rémunération de la vacation sur la base du taux horaire du SMIC.

TRAVAUX – URBANISME - PATRIMOINE

Point sur les travaux :

Espaces publics du centre :

Jean-François MINY expose :

- Les garde-corps ont été posés
- La longue période de pluie a empêché le semis des gazons,
- Les jeux seront installés par l'entreprise KOMPAN première quinzaine de juillet ;
- Le déplacement du Monument aux Morts devrait être réalisé par l'entreprise PESENTI début juin,
- Les revêtements devant la mairie et la mairie annexe seront effectués première quinzaine de juin,
- Le socle en béton pour la borne de recharge électrique sera coulé dans les prochains jours.
- La fibre est installée dans les bâtiments mairie et école.

Divers :

- Concernant la réfection du système de sonnerie du clocher, dont le coût a été porté au budget, un devis de remise en état du panneau électrique vient d'être envoyé par l'entreprise BODET. Les travaux seront réalisés en juillet.
- Concernant la salle Bannelier, un diagnostic de l'installation électrique a été effectué par SOCOTEC. Les conclusions seront transmises aux entreprises PORTIGLIATTI et BORNAREL pour la mise à jour des devis qui leur ont été demandés. Le remplacement de la chaudière fuel très vétuste sera à prévoir au budget 2025. D'après l'AJENA, l'alimentation par le réseau de chaleur serait trop coûteuse compte-tenu des travaux de réseau à réaliser. L'installation d'une chaudière à pellets est préconisée. Le bureau d'études INGETEC'S, maître d'œuvre du réseau de chaleur, est plus nuancé dans la mesure où les aides C2E viendraient diminuer le reste à charge à supporter par la commune. INGETEC'S préconise une inscription des projets de raccordements de la future mairie et de la salle Bannelier pour que ces opérations soient éligibles. Le conseil donne son accord.

Raccordement de l'usine ALLAINE :

Jean-François MINY explique qu'ENEDIS doit raccorder l'usine depuis une armoire de transformation qui sera installée vers le cimetière. Plusieurs hypothèses ont été étudiées par ENEDIS et le département, soucieux de ne pas casser l'enrobé posé à l'automne sur la R.D. 470. Le scénario privilégié consisterait à enfouir un réseau qui passerait devant la chaufferie, traverserait la route, remonterait vers l'usine MEYNIER, retraverserait la route, et longerait la RD 118 E2 jusqu'au chemin de l'aérodrome.

Le maire, Jean-François MINY et Agostinho DA SILVA s'étonnent de ce scénario alors que le passage par le sentier qui relie le cimetière à la RD 470 avant l'entrée SMOBY était plus court, sans traversée de la route, et aurait permis de déplacer la glissière pour sécuriser le cheminement des piétons.

Ces réserves, déjà formulées aux deux acteurs lors d'une réunion sur le terrain par Jean-François MINY, seront transmises au Département.

Signalétique horizontale sur la R.D. 470 :

Jean-François MINY rappelle que la peinture est à la charge du département après la réfection de l'enrobé.

Le Département préconise que sur le segment entre le centre et l'entrée de l'école, ne soient tracés que des lignes de rives qui auraient pour avantage de créer un effet « tunnel » qui incite les automobilistes à ralentir, et qu'une ligne médiane soit tracée entre le garage Renault et la sortie de l'agglomération.

Une réunion sur place est prévue avec M. Cédric JANODET, Chef de la mission « Mission Circulation, Exploitation, Sécurité de la route » au Conseil Départemental du Jura, le 5 juin prochain.

Réunion publique avec les habitants de la Rue du Chêne. Sens de circulation :

Le Maire rappelle la démarche participative qui a été mise en place avec la société coopérative DialTer, spécialisée dans le dialogue territorial, pour définir, avec les riverains, les modalités de circulation dans le Quartier du Chêne.

Une première réunion s'était tenue le 12 décembre 2023, à laquelle les élus étaient délibérément absents afin de favoriser une parole libre.

Une seconde réunion s'est tenue le 8 avril dernier. Les membres de la commission « travaux » ont été présents aux côtés des habitants.

Le compte-rendu dressé par M. Jean-Luc CAMPAGNE, de DialTer, qui a animé les réunions, nous est parvenu récemment.

Trois scénarii résultant de la première réunion, ont été présentés aux habitants :

Ils s'établissent comme suit :

Scénario 1 : Il n'y a pas de mise en sens unique : la rue du Chêne, la rue des Curtils, la rue de la Fontanette, le chemin de Montoiseau, la rue de Melay, la route de La Pratz restent en double sens de circulation. Les possibilités de stationnement au niveau des conteneurs à déchets seraient renforcées grâce à l'acquisition de la parcelle AS 374 ou de la parcelle AS 377.

Scénario 2 : La rue du Chêne côté La Pratz passe en sens unique depuis la place jusqu'aux rues Melay / Curtils, avec création de zones de stationnement aux endroits possibles, avec matérialisation au sol d'une voie partagée véhicules / piétons. Les rues Curtils, Fontanette, chemin de Montoiseau, route de La Pratz reste en double-sens de circulation. Comme pour le scénario 1, les possibilités de stationnement au niveau des conteneurs à déchets sont augmentées.

Scénario 3 : La rue du Chêne côté La Pratz passe en sens unique depuis la place jusqu'aux rues Melay / Curtils avec création de zones de stationnement aux endroits possibles, avec matérialisation au sol d'une voie partagée véhicules / piétons. Le chemin de Montoiseau depuis le carrefour avec la rue de la Fontanette jusqu'à la place du Chêne passe en voie unique en montant. Les rues Curtils, Fontanette, Melay, route de la Pratz restent en double sens de circulation. Il n'y a plus de croisement de circulation place du Chêne. Comme pour les scénarios 1 et 2, les possibilités de stationnement au niveau des conteneurs à déchets sont augmentées.

Après un dialogue constructif entre les participants, c'est le scénario 1 qui a emporté le plus d'avis favorables avec des propositions d'aménagement telles que la pose de miroirs au niveau des feux (en particulier pour tourner à gauche en toute sécurité), l'aménagement du stationnement Place et Rue du Chêne avec l'éventuelle pose de plots.

Fidèle aux engagements de respecter l'avis des habitants, le conseil prend acte du choix majoritaire des habitants riverains pour le scénario n° 1, sans changement concernant les sens de circulation des rues du quartier concernées.

Un courrier sera adressé aux habitants pour les informer de cette décision.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rythmes scolaires :

Les parents d'élèves ont été interrogés sur le maintien de la semaine de 4,5 jours ou le passage à 4 jours, par un questionnaire remis aux familles à l'initiative de certains enseignants.

La procédure, la distribution, et l'analyse des résultats n'ayant pas été gérée avec la rigueur qui s'impose, la lecture ne peut donner qu'une orientation.

Annie AROURI et Magali PHILIPPE témoignent en faveur du maintien des 4,5 jours, bien plus favorable à l'apprentissage puisque plus respectueux du rythme de l'enfant.

Une rencontre a eu lieu en mairie le 6 mai dernier avec les représentants de l'association des Parents d'élèves qui sont également favorables au maintien du calendrier actuel.

Une réunion des quatre maires de COTEAUX DU LIZON, RAVILLOLES, LESCHERES et LAVANS, accompagnés de leurs adjoints en charge des affaires scolaires, de leurs DGS, des directeurs d'écoles et des représentants des parents d'élèves aura lieu prochainement, dans la perspective d'arrêter une position commune sur le sujet.

La question du raccourcissement de la durée de la pause méridienne a été également posée. Le maire appelle à la prudence sur un tel changement qui impacterait le service des transports scolaires corrélé aux horaires du collège.

Départ de la directrice de l'école maternelle :

Le maire a été informé par Mme Florence CARLU, inspectrice E.N. de la circonscription de Saint-Claude de la mutation de Mme Floriane TISSOT, directrice de l'école maternelle depuis deux ans.

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes :

Le point est fait sur les présences aux bureaux de votes pour le scrutin du 9 juin prochain.

Remerciements :

Le maire donne lecture des courriers de remerciements :

- Des Lacets du Lizon, de la Gymnastique de Pratz, du Comité de soutien au challenge Maud de Montigny pour l'octroi des subventions,
- Du collège, pour l'accueil d'un stagiaire.

PROCHAINES REUNIONS

Commission « médiation – vie associative » : le mardi 4 juin à 20h.00

Restitution études programmatiques Salle des fêtes et Mairie par l'Atelier Zou : le jeudi 4 juillet en salle des fêtes.

Conseil municipal : jeudi 20 juin 2024 à 19h.00

La séance est levée à 20h45.

Philippe PASSOT maire



Aline LACROIX, secrétaire de séance